

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 02 décembre 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Validation des élections communales du 13 octobre 2024 - Communication.

Ce jour, le deux décembre deux mil vingt-quatre, faisant suite à une convocation écrite du Collège communal, remise le 22 novembre 2024.

Mesdames et Messieurs Louise ARBALESTRIE, Jérôme COGELS, Valentin DE VOS, Quentin FRANCHIMONT, Marie GENDEBIEN-HEGER, Carole GHIOT, Freddy GILSON, Benjamin GOES, Aurélien HENNEBEL, Alain JACQUES, Monique LEMAIRE-NOËL, Moustapha NASSIRI, Lionel ROUGET, Evelyne SCHELLEKENS, Claude SNAPS, Anne-Marie VANCASTER, Bruno VAN de CASTEELE, Mary van OVERBEKE, Brigitte WIAUX, élus lors des élections du 13 octobre 2024, se sont réunis en séance publique.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance est présidée par Madame Carole GHIOT, Bourgmestre sortante, réélue.

Madame Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale, assure le secrétariat de la séance.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L4146-4 à L4146-17;
Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 04 novembre 2024 par le Conseil des Elections locales dans le cadre de la validation des élections communales du 13 octobre 2024;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été introduite, que les opérations électorales sont donc réputées régulières;

Les élections du 13 octobre 2024 dans la commune de Beauvechain sont validées.

La Présidente d'assemblée donne lecture de la décision prise par le Conseil des Elections locales.